

Commune de Bry

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026

Convocation en date du : 16 mars 2026

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 11 dont 1 procuration

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations de Bry sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEDIEU, le doyen de l'assemblée.

Etaient présents : Mmes ART, DELOBEL, GRAUX, FIORENTINO et THIRY
Mrs DESTOMBES, FLAMENT, LEDIEU, LHOTELLERIE et MARLIN

Absents excusés : M. ROMAIN

Secrétaire de séance : Mme DELOBEL

OBJET / DELIBERATION 002/2026 – Délibération permettant l'élection du Maire

À l'issue du scrutin du 15 mars 2026, le conseil municipal de Bry a été élu au complet et il peut donc être procédé à l'élection du maire.

Il est rappelé que les dispositions du CGCT sont les suivantes :

- article L.2122-4 et L. 2122-7 : le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- article L. 2122-8 : la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

S'est porté candidat : M. FLAMENT Bertrand

Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.

A l'issue du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11

Le conseil municipal, par 11 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,
ELIT Monsieur FLAMENT Bertrand, maire de la commune de Bry ;
INSTALLE Monsieur FLAMENT Bertrand en qualité de maire de la commune de Bry ;

AUTORISE Monsieur FLAMENT Bertrand à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bry, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
FLAMENT Bertrand



La Secrétaire de séance,
DELOBEL Adeline

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by several loops.

Publiée le : **23 MARS 2026**

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.